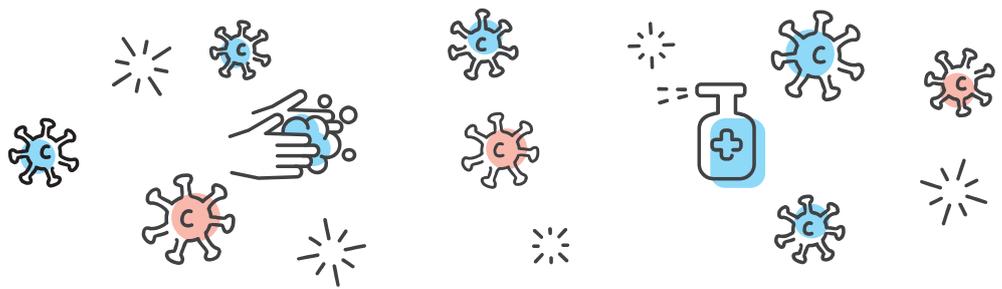




Anne Dehêtre,
présidente de la FNO



© ombre / Adobe Stock

A situation exceptionnelle, exercice professionnel exceptionnel ...

La FNO a recommandé dès le mardi 17 mars, 2^e jour de confinement, de fermer les cabinets d'orthophonie : une recommandation qui s'imposait au vu de la pénurie constatable (et regrettable) des masques et autres matériels pouvant garantir la protection et la sécurité des patients, mais aussi des professionnels... et donc de la population tout entière avec laquelle nous, orthophonistes, pourrions être en contact. Les professionnels de santé restent en effet un des vecteurs de transmission les plus importants.

Que la FNO appelle à ne plus se rendre au domicile des patients, souvent ceux-là même considérés comme les plus fragiles aujourd'hui, les plus à risque, à ne plus recevoir de patients dans nos cabinets, n'a pas été une décision aisée à prendre mais cela a été une décision responsable, en adéquation avec la réalité sanitaire de notre pays aujourd'hui.

Les orthophonistes ont massivement suivi cette consigne, l'ont même anticipé, preuve d'un professionnalisme et d'une responsabilité assumés. Les orthophonistes libéraux ont fermé leur cabinet afin de garantir la protection de toute la population et de participer, à leur échelle, à l'endigement de la pandémie.

Pourtant, il va en coûter beaucoup à notre profession au niveau économique. La FNO mettra tout en œuvre pour qu'aucun cabinet ne dépose la clé sous la porte et que chacun soit aidé en fonction de ses besoins. L'heure n'est pas encore aux décomptes mais l'Etat devra tout de même rendre compte d'une pénurie de matériel de pro-

tection qui n'a pas permis à tous les professionnels de santé en France d'assurer leurs missions et qui laissent des milliers de français sans soin à leur domicile, dans les services hospitaliers ou encore dans des EPHAD.

Mais malgré le confinement et le manque de masques en particulier, les orthophonistes ont su s'adapter et une fois de plus, montrer combien notre profession était capable de très vite relever des défis et d'assumer une partie de notre exercice professionnel.

La négociation menée en urgence par la FNO avec le ministère de la Santé et l'Union nationale des caisses d'Assurance maladie a en effet permis que nous puissions intervenir selon une modalité de pratique nouvelle, encore en expérimentation : le télésoin en orthophonie.

Cette possibilité ouverte aux orthophonistes de manière temporaire nous permet d'assurer la continuité des soins auprès de certains de nos patients mais attention, pas de tous ... Nous n'ignorons pas aujourd'hui que l'égalité devant les soins ne peut être assurée entièrement et que ces mêmes patients fragiles que nous ne pouvons aller voir font souvent partie de la population n'ayant pas accès pour différentes raisons à l'équipement informatique (pas informatisé, pas de couverture réseau, ne sait pas se servir de l'équipement ...).

Mais il n'empêche que cette situation exceptionnelle va nous permettre de tester à grandeur réelle les possibilités d'un véritable exercice en télésoin, avec ses avantages, ses bénéfices, mais aussi ses limites.

Le questionnaire que nous avons lancé va nous permettre de faire le point sur la pertinence du télésoin, sur le cadre à développer et sur les pathologies pour lesquelles il s'avère le plus pertinent.

Les orthophonistes sont des professionnels de santé responsables et capables de s'adapter ! Cette situation exceptionnelle révèle des compétences exceptionnelles !